



L • S • T
LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N° 423 Juin 2025

NOUS NE SOMMES PAS UNE MINORITÉ TAPAGEUSE



Dessins et collages de l'atelier peinture, mai 2025

P.2 *ANDENNE –*
DES MOTS EN PASSANT

P.3 *NAMUR –*
TROIS ANS DE GALERE

P.4 *FEDERATION –*
RESISTONS
/5 **AUX CHANGEMENTS**
IMPOSES PAR LES
GOVERNEMENTS

- S'informer et se former
- Témoignages, chiffres
- Et les épaules les plus larges ?

P.6 *NOS DROITS –*
LE DROIT DE S'ASSEMBLER

P.7 *HORS CADRE -*
LE GROUPE EMANCIPÉ
LA SOLITUDE EMPRISONNE

P.8 *FEDERATION –*
ÇA SE PASSE

- Les concertations
- L'adresse de référence

PETITES NOUVELLES

Une minorité tapageuse ?

C'est en tout cas ce qu'affirmait le ministre fédéral de l'emploi David Clarinval (MR) invité de l'émission *Matin Première* sur la RTBF ce mardi 27 mai 2025. Il était interrogé sur la limitation à 2 ans des allocations de chômage. Véritable plaidoyer sur la politique du « tous au travail », fer de lance du gouvernement Arizona.

Le fond du problème est inquiétant, nous l'analysons encore dans les pages de ce journal. Ce que je souhaite relever ici, c'est la forme : le ton et le discours employés, l'argumentation-cliché et « à l'emporte-pièce », où la personne n'a plus d'importance, sinon que chacun devient responsable de son état... Surtout s'il ne travaille pas.

Ainsi, par exemple, le ministre faisait le calcul du nombre de personnes concernées et du phasage des exclusions (sur 6 mois) avec une froideur (lui disait « pragmatisme ») mécanique, sans aucune compassion. Le phasage des exclusions sert à ce que les CPAS puissent « absorber » le transfert des chômeurs vers l'aide sociale. Les CPAS recevront des subventions supplémentaires, « pour faire des enquêtes sociales », car voyez-vous, « *il y a des chômeurs* » (« la plupart ? ») *Qui ont des moyens : revenus des conjoints, argent en banque, bien immobiliers*, ». Aucun mot sur les missions d'accompagnement. Et puis ces (méchants) « chômeurs de carrière » qui sont au chômage depuis 20 ans (il ne dit pas combien ?) ne doivent plus être à la charge des (bons ?) travailleurs. Pour les maladies de longue durée, ce sont évidemment « les certificats de complaisance » qui sont pointés. Tout le discours est à l'avenant.

Monter les gens les uns contre les autres, une technique vieille comme le monde... Et qui sera avant tout préjudiciable aux plus pauvres.

Ceux qui réagissent ? Une « *minorité tapageuse* » face à une « *majorité silencieuse en accord avec la politique du gouvernement, comme le démontre une enquête récente.* »

Un autre point de vue : durant l'émission, un bandeau de nouvelles défilait en bas de l'écran. Parmi celles-ci "*Economie : selon une étude le 1% des belges les plus riches possèdent autant que les 75% les moins fortunés*". Responsabilité individuelle ou solidarité collective. Des choix politiques différents. Nous savons où sont les nôtres.

Jacques Fourneau.

Que celui ou celle qui sait lire, lise et partage ce journal
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à lire.

DES MOTS EN PASSANT

*UN MILITANT VENU RECEMMENT NOUS REJOINDRE
NOUS DIT COMMENT IL A CONNU LST*



MA RENCONTRE AVEC LST

Ma rencontre avec LST fut mise en route lors d'un rendez-vous avec ma conseillère du Forem.

Je m'y étais rendu plus tôt donc je me devais d'attendre. Je me suis assis devant une table sur laquelle il y avait divers prospectus dont le journal LMDLM de LST qui m'attendait.

Sans le lire, je l'ai glissé dans ma farde de documents. Dans la soirée, je me suis mis à le lire. L'ensemble de ce journal me fut plaisant.

Durant cette même période, j'étais en recherche d'une occupation comme bénévole mais sans grand résultat. Je me suis dit : « Tu as aimé ce journal ? Donc, tu peux peut-être te dire que ce qui est dans le journal peut se faire également ».

CE QUI M'A FRAPPE

J'aime le journal en lui-même, lui et moi, nous sommes deux mais il n'y aura pas de mariage parce que je préfère le « elle » que le « le ».

Il fut un temps où la vie était dure mais il y avait plus de solidarité, plus de moralité qu'aujourd'hui.

L'IMPORTANT DANS LE MOUVEMENT

Que des gens puissent en regarder d'autres afin de leur procurer une aide dont ils ont besoin.

LA MILITANCE A LST

La militance est dans l'action pour en produire le meilleur de soi pour que d'autres en bénéficient.

Donc, tu peux peut-être te dire que ce qui est dans le journal peut se faire également

MON OPINION SUR LA SOCIETE

Pour moi, il y a un manque d'amour et de respect de la part des petits, des moyens et des grands (moi y compris). Des acteurs qui jouent mal.

Nous jouons très mal au jeu d'échec alors que d'autres très bien.

Pour moi, un seul mot devrait être en témoignage et devrait être suffisant pour rétablir le monde.

« Conscience ». Nous ne sommes pas au courant que la vie est un trésor, nous ne la respectons pas. Nous sommes tolérants des malheurs des autres.

Tout le monde parle d'une manière critique sur la politique, les bourgeois mais n'ont pas l'idée de les envisager

ailleurs ; n'ont pas l'idée de s'engager à leur place.

Mais nous avons le devoir de le faire car la justice et le droit de la vie humaine (y compris nous) doivent être respectés.

Nous donnons nos devoirs de classe aux autres. Le pouvoir est dans toutes bonnes intentions et actions. L'humanité ne se trouve pas dans l'espace mais sur terre où il y a beaucoup à faire.

La justice et le droit de la vie humaine doivent être respectés.

Je n'ai pas de famille propre, je suis sans enfants malheureusement mais en même temps avec un soulagement car si on ne règle rien, l'humanité aura disparue dans nos égos.

Que transmettre à nos enfants comme valeurs humaines si nous en sommes dépourvus. Tout le monde se lève pour le dessert « Danette » mais trop peu pour l'humanité. J'ai honte de moi-même pour cela.

DANS NOS FAMILLES

Il fut un temps où la vie était dure mais il y avait plus de solidarité, plus de moralité qu'aujourd'hui.

Beaucoup ne possédaient que le strict nécessaire. Il y avait le confort mais ils possédaient un foyer où ce feu était pour toute la famille à travers les générations. Chacun prenait soin des autres.

La grandeur n'était que pour les riches.

Ainsi, le moderne nous a rendus insensibles à l'essentiel et nous rend dépendants de notre manque d'indépendance solidaire.

Reprenons nos droits, apprenons à aimer, à être humain en donnant à chacun le droit, la justice, l'entre-aide fraternelle.

Merci à vous
J.V.

NAMUR

TROIS ANS DE GALERE

*UN COMBAT DE CHAQUE JOUR POUR TROUVER UN LOGEMENT,
C'EST UNE ETERNITE*

DE LA RUPTURE A LA RUE

Je suis maman de 8 enfants et en 2007, lors de ma séparation, j'ai dû quitter le domicile conjugal car le logement que nous occupions était un logement de fonction lié au travail de mon mari.

Je n'ai pas trouvé de logement tout de suite et j'ai été hébergée dans un premier temps chez une de mes nièces et ensuite chez ma sœur à Bruxelles. J'ai réussi à conserver mes revenus de mutuelle car j'avais laissé mon adresse au domicile conjugal. Mon mari travaillait, il n'y avait donc aucune répercussion pour lui.

L'IMPUISSANCE DANS MON ROLE DE MAMAN

Je revenais de temps à autre sur Namur pour voir mes enfants. Mon petit dernier n'avait que 7 ans et je le voyais chez une de mes filles. J'ai vécu trois ans de galère d'hébergement en hébergement chez l'une ou l'autre de mes filles.

Je me débrouillais toujours pour voir mes plus jeunes enfants. C'était terrible pour moi ne plus savoir assurer l'éducation des enfants, leur suivi scolaire, leurs soins de santé... c'était compliqué pour les enfants de se construire dans cet éclatement de la famille. Pour une maman aussi, c'est terrible et culpabilisant. Je craignais de perdre le lien avec mes enfants.

LES SOLIDARITES FAMILIALES

Mes conditions d'hébergement ont été très compliquées. Une de mes filles n'avait qu'une pièce où elle vivait déjà avec son compagnon et son fils de quelques mois à l'époque. Nous dormions tous dans la même pièce et il y avait beaucoup de conflits entre ma fille et mon beau fils. J'étais impuissante.

Je suis alors allée vivre un peu chez mon fils aîné dans son logement social. Je dormais avec 3 de mes petits-enfants. Ce n'était pas évident mais on s'entraidait. Par la suite la situation familiale chez lui s'est fortement dégradée et je n'avais

malheureusement pas de prise sur les évènements.

ESCROQUERIE, MANIPULATION

Tout ça ne pouvait pas continuer, j'étais dans une telle détresse que je me suis tournée vers le CPAS, qui m'a envoyée vers la Ville qui elle-même me renvoyait vers le CPAS. J'ai pris mon mal en patience et j'ai effectué mes propres recherches. Par le bouche-à-oreille, j'ai rapidement accepté un studio, compte tenu de mes nombreuses années d'errance.

Je me suis de nouveau retrouvée à la rue car les compteurs électriques ont pris feu. L'incendie s'est avéré criminel. J'avais affaire à un marchand de sommeil, son bâtiment n'était pas aux normes, une fraude a été constatée. Je me suis retrouvée impliquée car le propriétaire avait mis les compteurs électriques à mon nom. Le CPAS a pu démontrer la supercherie et faire annuler la dette colossale que me réclamait Electrabel. Mais je n'ai jamais récupéré ma garantie locative.

L'ESPOIR DE REVIVRE EN FAMILLE

Après cet évènement, je me suis rendue à la permanence de la Ville, j'espérais bénéficier d'un logement d'urgence.

Dans un premier temps, on voulait que je me domicilie chez une de mes filles mais j'ai refusé : ça suffisait de me laisser sur la rue sans solutions ! Mon objectif était de pouvoir revivre en famille avec mes 4 derniers enfants encore scolarisés. Ma fille a également dû prouver qu'elle était dans l'incapacité de m'héberger.

En effet, j'ai reçu des pressions de la part des travailleurs sociaux de la Ville pour un suivi psychologique qu'ils voulaient que je mette en place, j'étais déjà suivie par un psychiatre. Des promesses sous-entendaient que je pourrais peut-être finalement conserver la maison et m'y domicilier si je suivais le programme voulu par mon AS, référente de la Ville.

Je me suis sentie manipulée et j'avais l'impression qu'ils savaient mieux que moi ce dont j'avais besoin sans entendre mes besoins.

MA GARANTIE DE SURVIE

Dans ce processus, j'ai fait la demande d'un logement social que j'ai obtenu en 2012. En août, ça fera 13 ans que j'y suis et que tout se passe bien. Même si ce n'est pas simple au niveau des démarches administratives. J'ai par exemple dû attendre 2 ans pour avoir mon relevé des calorimètres par rapport à ma consommation de chauffage, l'accueil n'est pas toujours des plus chaleureux, le temps parfois long pour avoir des informations... Mais j'y suis et ça va.

Avec le recul, je pense qu'on devrait revoir l'accompagnement. Pour qu'il soit plus humain et plus efficace. J'aurais vraiment eu besoin qu'on m'écoute, qu'on essaie de comprendre ce que je traverse, qu'on me soutienne pour que je retrouve rapidement une vie de famille avec mes enfants. Les conséquences auraient été tout autres dans leur vie ! J'ai l'impression de m'être battue pendant des années. Qui le reconnaît ? Et nous sommes nombreux dans ce cas...

Natacha G





RESISTONS

AUX CHANGEMENTS IMPOSES PAR LES GOUVERNEMENTS

ILS PRODUISENT INSECURITE D'EXISTENCE ET INEGALITES

S'INFORMER ET SE FORMER ENSEMBLE

Dans le cadre des réunions caves des différents groupes locaux et des Assemblées de militant-e-s, nous avons réfléchi aux enjeux que représentent, pour l'ensemble des populations et particulièrement les plus fragilisées, les mesures annoncées dans le cadre des politiques régionales, avec la DPR, et au niveau Fédéral avec l'accord de coalition « Arizona ».

Nous pointons en particulier, d'une part, le logement public précisément dans sa dimension sociale, d'autre part les projets de réformes profondes des allocations de chômage.

Nous en donnons ici quelques échos qui s'ajoutent aux nombreux commentaires déjà publiés dans ce journal.

A PROPOS DU LOGEMENT PUBLIC

En fouillant des données de l'IWEPS regroupées¹ par le Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, nous découvrons de nombreuses informations que nous mettons en relation avec nos réalités de vie et les intentions affichées par le nouveau Gouvernement dans la DPR wallonne à propos du logement social.

UN ASCENSEUR SOCIAL ?

Par exemple, nous y découvrons que dans la période 2002 à 2021 la majorité des locataires du logement social (entre 75% et 80%) sont des allocataires sociaux sous différents statuts, pension, chômage, maladie, handicap...). Les autres, +/- 20% ont des revenus autres, dont le travail. Ces chiffres varient légèrement en 2021 par une diminution de 2% des locataires avec un emploi. Cette réalité illustre que pour une majorité des locataires, le logement social s'adresse à des populations précaires, pour qui l'accès au marché

locatif privé ou à la propriété n'est pas possible. Imaginer le logement social comme un « ascenseur social », tel que le fait le Gouvernement wallon dans la DPR en envisageant de limiter la durée des baux, ne tient absolument pas compte de la réalité socio économique de la population et du marché du logement.

LE LOGEMENT, UN DROIT FONDAMENTAL

De plus, une telle limitation de durée d'un bail en fonction de critères d'évaluation très nébuleux, soulève d'autres aspects d'ordre juridique. Evaluer les parcours des locataires en fonction de leur volonté concrète d'insertion, si possible dans l'emploi, réduit clairement la notion de droit au logement comme un droit fondamental reconnu pour tous. Il faudra faire ses preuves pour « mériter » le droit de rester dans le logement public. Il est clair que la grande majorité des personnes et familles locataires ne



peuvent pas se loger dans le marché privé. Et les aides de type APL², comme en France n'apportent aucune véritable réponse au problème. Nous sommes loin de politiques volontaristes en matière de logements publics.

A PROPOS DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE

L'ARIZONA agit au niveau Fédéral

Nous constatons une volonté de fragiliser, voire démolir, des outils du « bien commun » que sont la sécurité sociale et son financement, les services publics, et une multitude de pratiques et services porteurs de solidarités, de participation citoyenne, de créativité, et de culture... Ce sont autant d'éléments garants de la démocratie et de la cohésion sociale qui sont visés par les multiples mesures actuelles.

PLUS D'INEGALITES

Elles produiront un accroissement des inégalités, de la pauvreté et de l'insécurité d'existence pour beaucoup.

La limitation des allocations de chômage à deux ans va produire des exclusions en masse de cette solidarité structurelle, source de revenu pour certains. Pour une partie, une aide du CPAS via le RIS sera

éventuellement octroyée. Dans ce cas précis, les coûts pour la société seront identiques, voire supérieurs à ceux du chômage actuellement perçu par cette personne étant donné le montant RIS et les coûts de fonctionnement des CPAS. Pour d'autres ce sera rien, la débrouille, ou dans le cas d'une cohabitation où il reste un autre salaire, un appauvrissement du ménage ou de la famille.

De plus pour de nombreuses personnes exclues du droit aux allocations de chômage cela va produire une rupture d'affiliation avec la sécurité sociale pour une période indéterminée, voire définitive pour certaines. En effet, vu les changements mis en œuvre en matière d'allocation de chômage, les périodes de travail effectif, sans interruption, à prouver pour ré/ouvrir un droit aux allocations de chômage varient en fonction de l'âge des personnes et de leur passé professionnel.

On connaît le niveau de flexibilité du marché du travail actuellement. La fin des périodes assimilées comme journées de travail en cas de maladie, chômage... compliquera pour beaucoup la possibilité de réunir des périodes de travail sans interruption. Difficile pour certains, voire impossible, de réintégrer un droit réel à la sécurité sociale.

FRAGILISATION DE LA SECURITE SOCIALE

Dans le même temps le développement d'emplois exonérés des cotisations sociales, ou le plafond qui limite le montant des cotisations sociales pour les hauts salaires, fragilisent le financement de la sécurité sociale.

Pour beaucoup, ce sera le glissement de la sécurité sociale vers l'aide sociale, ou la misère et pour longtemps.

L. Lefebvre

¹ <https://www.cehd.be/media/1362/portrait-locataires-logement-social-2021-final.pdf>

² APL : Aide Personnalisée au Logement qui fonctionne en France sans résoudre la question de la régulation des prix des loyers.

RESISTONS

AUX CHANGEMENTS IMPOSES PAR LES GOUVERNEMENTS

TEMOIGNAGES : DERRIERE DES CHIFFRES

Lors de l'assemblée du 22 mars 2025, les militants de LST se sont exprimés avec force et détermination face aux projets de l'Arizona. Nous avons partagé nos réalités, nos colères, et nos espoirs :

« J'ai été sur la mutuelle après un accident, et maintenant on veut me forcer à retourner travailler alors que je ne suis pas capable. » – Pascale

« Mon petit-fils est dyspraxique, il n'aura jamais de diplôme. Que va-t-il devenir ? » – Fabienne

« Le Gouvernement table sur l'individualisme. Diviser pour régner, alors organisons-nous pour renforcer la solidarité. Si on arrive à s'unir, c'est un premier pas. » – Vincent

« Le CPAS ne saura pas payer pour la majorité des chômeurs exclus. Il n'y aura pas d'emploi non plus pour tout le monde. » – Nicole

« En référence à la dérégulation du monde du travail, les flexi-jobs sont exonérés de cotisations sociales ce qui va fragiliser davantage la sécurité sociale. » – Luc

« J'ai voulu reprendre le travail à mi-temps mais la mutuelle m'a répondu qu'ils n'ont pas à financer mes études pour travailler à temps partiel » – Prescillia

Ces voix montrent combien les réformes dites "d'activation" frappent d'abord celles et ceux qui vivent déjà dans la fragilité : malades, personnes âgées, jeunes sans emploi, mères isolées...



ET LES EPAULES LES PLUS LARGES ?

« Sire, taxons les pauvres, ils sont plus nombreux ... » Colbert Ministre des finances de Louis14... C'était il y a plus de 3 siècles...

Et aujourd'hui ? Les 1 % les plus riches détiennent près d'un quart des richesses. Ce sont ces épaules les plus larges qui doivent porter une contribution plus grande et plus juste. L'Arizona envisage de faire un « cadastre » de toutes les aides dont les allocataires sociaux peuvent bénéficier. Sans doute, une nouvelle administration tentera d'en estimer la valeur monétaire, même s'il s'agit d'aides en nature.

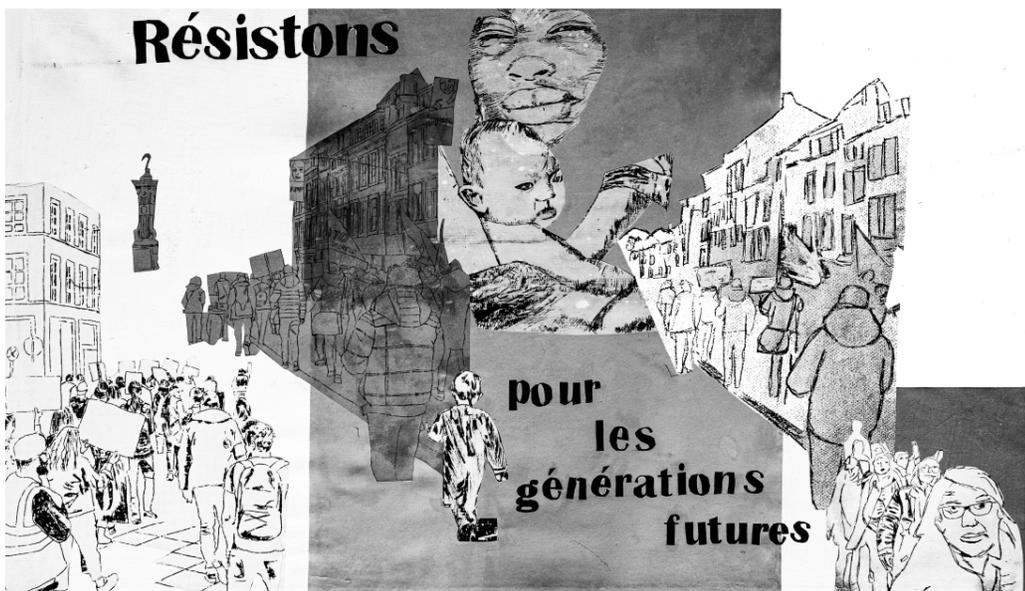
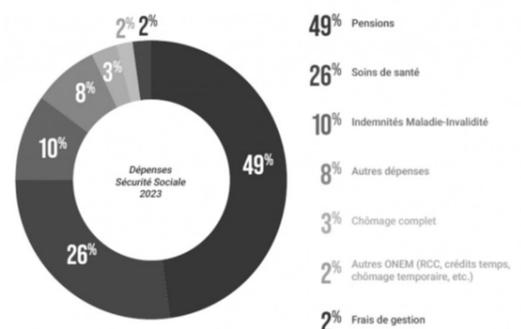
En attendant on voit que le gouvernement peine à décider d'une taxe sur les bénéfices engendrés par certaines transactions financières, ou mieux de réaliser un cadastre des fortunes afin de percevoir les impôts sur toutes les sources de revenus.

QUELQUES CHIFFRES POUR COMPRENDRE L'ENJEU

Le gouvernement vise un taux d'emploi de 80 % d'ici 2029. Un chiffre ambitieux, voire irréaliste. Pour atteindre 80 %, il faudrait créer plus 550.000 emplois supplémentaires, selon les projections de Statbel. Or, cette croissance est jugée utopique sans transformation profonde du marché du travail.

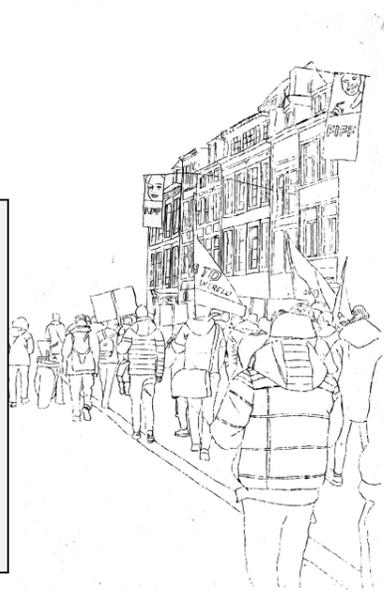
Quant au budget de la sécurité sociale, les mesures ciblent les allocations de chômage ou les indemnités de maladie. Pourtant, 49 % du budget est consacré aux pensions, contre seulement 3 % pour le chômage complet. C'est dans le secteur des pensions que de grosses inégalités subsistent. Comme nous le rappelions pendant l'Assemblée de militant-e-s, ce ciblage des allocations de chômage est donc plus idéologique qu'économique.

Ci-dessous, un graphique montre la répartition des dépenses de la sécurité sociale belge. Chiffres 2023, source Cepag.be



Prochaine assemblée des militants le 14 juin 2025 à Andenne.

Parce que réfléchir ensemble, C'est déjà résister



LE DROIT DE S'ASSOCIER

*LA LIBERTE DE S'ASSEMBLER ET DE S'ASSOCIER EST,
DANS UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE, UN DROIT FONDAMENTAL*



Dans le numéro précédent, nous avons identifié que le rassemblement (protégé par le droit de se rassembler) doit être distingué de l'attroupement (que la police peut disperser) ou de la bande organisée (que le Code pénal considère comme une infraction).

UN ENJEU DEMOCRATIQUE ESSENTIEL

Tout ceci pose des questions fort délicates : qui peut s'associer ? à combien ? moyennant autorisation préalable ? pour revendiquer quoi ? dans quels lieux ? Les réponses apportées par chaque Etat expriment ses choix idéologiques ou religieux, et ses priorités politiques.

La notion d'« ordre public » n'est pas la même dans une démocratie ou une dictature.

Certaines pratiques de rassemblements clandestins sont plus ou moins tolérées (les rave party par exemple : il s'agit d'événements organisés dans un lieu inhabituel, en pleine nature ou dans des lieux déserts, des entrepôts désaffectés ou usines abandonnées, où les participants dansent souvent sur des musiques électro).

La désobéissance civile est une autre pratique de rassemblement, qui considère que certains enjeux portés lors de manifestations publiques (la défense de l'environnement par exemple) ont plus de valeur que d'autres (le droit de propriété d'une entreprise pétrolière par exemple), et justifient de sortir du cadre de la loi. Selon sa définition courante, la

désobéissance civile est le refus assumé et public de se soumettre à une loi, un règlement, une organisation ou un pouvoir jugé inique par ceux qui le contestent, tout en faisant de ce refus une arme de combat pacifique via des modes d'actions illégaux.

LE DROIT D'ASSOCIATION

La liberté de se rassembler implique le droit d'association, c'est-à-dire le droit de s'organiser (en créant une asbl par exemple) sans demander l'autorisation préalable à l'Etat.

Dès 1830, le Gouvernement (alors provisoire) belge prend un arrêté du 16 octobre 1830 (toujours en vigueur aujourd'hui), qui autorise les citoyens à s'associer comme ils l'entendent, dans un but politique, religieux, philosophique, littéraire, industriel ou commercial, sans subir aucune mesure préventive (ni autorisation préalable, ni censure). Cet arrêté supprime les lois antérieures et les articles des Codes civil, pénal et de commerce qui gênaient la liberté de s'associer. Cela renvoie aux corporations professionnelles sous l'Ancien régime (en gros : jusqu'à la Révolution française de 1789), qui constituaient des embryons d'organisations de défense des intérêts d'une profession, mais qui étaient vues d'un œil méfiant par le pouvoir en place qui cherchait à les limiter).

La Constitution belge de 1830 proclame que « les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive ».

En 1921, une loi crée le statut d'asbl. C'est une évolution juridique

fondamentale : désormais la personne responsable n'est plus chaque membre de l'association sur ses deniers personnels, mais l'asbl elle-même qui ne pourra être poursuivie que sur son patrimoine et pas sur celui de ses membres.

La loi organise bien sûr un certain contrôle des asbl (publication des statuts au Moniteur belge, publicité du nom de ses administrateurs dans un registre officiel, dépôt des comptes annuels au greffe du Tribunal de l'entreprise).

C'est une des raisons pour lesquelles, historiquement et jusqu'à ce jour, les syndicats n'ont pas pris le statut d'asbl, dans une logique de résistance, pour échapper à ces contrôles et empêcher le patronat de connaître leurs avoirs (et donc ce qu'il y a dans la « caisse de grève » destinée à indemniser les grévistes).

Un autre contrôle des associations est lié aux subsides publics : une asbl qui reçoit des subsides d'une autorité (la commune ou la Région wallonne par exemple) doit en justifier l'utilisation en dressant un rapport d'activité soumis au contrôle de l'autorité publique. Parfois la loi prévoit que l'autorité publique a le droit de siéger dans le conseil d'administration de l'asbl bénéficiaire des subsides. Cela pose un sérieux problème d'indépendance des associations !

Enfin, en 2019, le nouveau Code des sociétés et associations a réformé le droit des asbl, et les considère aujourd'hui comme une « entreprise ».

Le mode de fonctionnement des asbl (les pouvoirs de l'organe d'administration et de l'assemblée générale, la comptabilité, la responsabilité des membres de l'asbl) se rapproche du régime juridique des sociétés commerciales. C'est un glissement vers une plus grande marchandisation du monde associatif, considéré davantage qu'auparavant comme un acteur économique, alors pourtant que le fondement même d'une asbl est de réaliser des activités sans but lucratif, c'est-à-dire en dehors d'une logique marchande.

Il faudra être vigilant aux évolutions futures du droit de s'assembler et de s'associer.

Philippe Versailles

Hors cadre
Namur

LE GROUPE ÉMANCIPE LA SOLITUDE EMPRISONNE

*À L'ATELIER REFLET NOUS TRAVAILLONS LA QUESTION DE
LA LUTTE DES CLASSES PENSEE PAR KARL MAX, POUR CREER UNE VITRINE SUR L'ÉMANCIPATION*

Lors de l'atelier reflet, nous avons abordé un thème essentiel : l'émancipation. Ensemble, nous avons pris le temps de réfléchir à ce que ce mot signifiait pour chacun de nous, au-delà des définitions toutes faites. L'émancipation, c'est le fait de pouvoir se libérer de ce qui nous empêche d'avancer. C'est aussi oser poser les bonnes questions : comment je fais ? Qu'est-ce qui me convient vraiment ? Qu'est-ce que j'accepte ou non, dans ma vie ?

Au fil des échanges, une idée forte s'est imposée : chacun suit son propre chemin, à son rythme et il n'y a pas de modèle unique. L'émancipation, ce n'est pas une course. C'est un processus personnel, parfois long, parfois difficile, mais toujours précieux. On a insisté sur

le fait qu'il ne fallait pas se juger lorsqu'on n'était « pas prêt ». Ce n'est pas grave de prendre du temps. C'est même nécessaire. Respecter son propre rythme, c'est déjà faire un pas vers soi. Une phrase a particulièrement marqué l'atelier : suivre le rythme de chacun, c'est une manière d'honorer les chemins de vie, aussi différents soient-ils. Trouver sa place, s'impliquer dans son quotidien, assumer ses choix... tout cela fait partie du processus d'émancipation. Cela passe aussi par la reconnaissance de ses limites et la conscience de soi.

A partir de ces discussions, des œuvres puissantes ont été créées et exposées dans la vitrine par les militants. Chacune d'elles incarne une facette de cette quête de liberté intérieure. Une bouteille brisée évoque un passé

marqué par l'alcool, un passé que l'on choisit de briser, de laisser derrière soi. Une prison miniature laisse apparaître un oiseau prêt à s'envoler, image bouleversante de cette envie profonde de s'échapper, de reprendre sa liberté. Une tête encerclée de clous représente les pensées envahissantes, ces poids invisibles qu'on porte parfois trop longtemps.

Plus loin, des mains enchaînées rappellent la sensation d'être pris dans un carcan, mais aussi l'espoir que ces chaînes puissent un jour se briser.

Ces œuvres et slogans sont des cris de liberté, des témoignages de luttes, mais aussi de puissantes aspirations à se re(construire). A sa façon, à son rythme. Et surtout, librement.





ÇA SE PASSE

LES CONCERTATIONS

Ce sont les rencontres de travail organisées par le Service de Lutte contre la Pauvreté, qui rassemblent des associations militantes, des délégués d'administrations ou de services, dans le but de construire le prochain Rapport Bisannuel sur la pauvreté en Belgique.

La version actuelle 2024-26 est dans la seconde phase. Nous la relisons ensemble à LST. Nous tentons de comprendre ensemble, dans le groupe de délégués les premières parties écrites. Si nécessaire, nous complétons, nuanceons, transformons certains textes qui ne reprennent pas clairement les avis partagés par les plus pauvres et leurs associations.

Le prochain Rapport portera sur les services publics, la manière dont nous analysons leur évolution et particulièrement la digitalisation de nombreuses démarches, ce qui entraîne une déshumanisation des services publics, dont les plus pauvres sont les premières victimes. Publication prévue fin 2025.



L'ADRESSE DE REFERENCE

RECOURS au Conseil d'Etat gagné par les associations plaignantes, dont LST à propos de la circulaire relative aux adresses de référence pour les familles et personnes sans domicile. Nous en avons déjà parlé. Ce recours a été gagné contre l'Etat belge et cette circulaire ne peut plus être mise en œuvre. Nous reviendrons plus en détail sur ce recours dans notre prochaine édition.

PETITES NOUVELLES

MARIAGES

Pauline Lefebvre et David Foucart se sont mariés le 26 avril 2025. Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur, de douceur et de tendresse, entourés de leurs familles et leurs amis.

Alban Versailles et Tiffany Haulotte se sont mariés le 26 avril 2025. Que votre vie soit ponctuée de petites et grandes joies qui rendent tellement heureux.

DECES

Nous avons appris le décès de Sarah Maroye le 10 mai 2025. C'est la femme de Christophe Ledieu et la belle-fille de Thérèse Cattin et de Jean-Marie Ledieu. Nous présentons nos sincères condoléances à toute la famille.

Marguerite Moreau est décédée le 22 mai 2025. C'est la sœur de Patricia militante à LST. Nos pensées accompagnent la famille dans ce moment difficile.

Nous avons appris le décès le 20 avril 2025 du frère de Thierry et de Muriel Asselmaker de Rochefort., militants du groupe LST CFA. Nous sommes de tout cœur avec vous dans cette épreuve.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut : Andrée, Cécile, Fabienne, Francine, Luc, Martin, Natacha, Nicole, Pascale, Patricia, Philippe, Prescillia, Sandra, Valérie, Vincent

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

DANS LE HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387

A TUBIZE :

C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org



ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 732.500 (LST) ou projet n° 732.501 (LST Andenne).



AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG